

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2007
Publication : 05/10/2007



Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP

4^e/10207
Séance du 28 SEP. 2007

FONDS D'ACTION GÉRONTOLOGIQUE

DEMANDE DE SUBVENTION DU CENTRE SOCIO-CULTUREL DE WITTELSHEIM

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Conseil Général N°2005/I - 1/01 du 9 décembre 2005 adoptant le Budget Primitif 2006,
- VU le rapport du Président du Conseil Général.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Accorde au Centre Socio-Culturel de Wittelsheim, une subvention de 1 500 € pour participation à ses activités « Prévention des Chutes » et « Ateliers Mémoire »,
- ❖ Précise que ce montant sera prélevé sur le fonds d'action gérontologique chapitre 65, nature 6574, fonction 53.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre
.....abstentions